

## Éditorial

# Une diète stricte s'impose chez Globus

**Philippe Rodrik**

Rubrique Économie



Ouf! Tel est probablement le commentaire dominant au sein de la direction de Migros. La vente de Globus a enfin pu être effectuée! Les groupes autrichien Signa et thaïlandais Central Group en sont les acquéreurs. Le profil des deux sociétés, très impliquées dans la grande distribution européenne, permet en plus à Migros de faire valoir un engagement crucial des acheteurs: pérenniser l'activité de l'entreprise acquise. L'image de Migros est à peu près sauvée dans cette affaire.

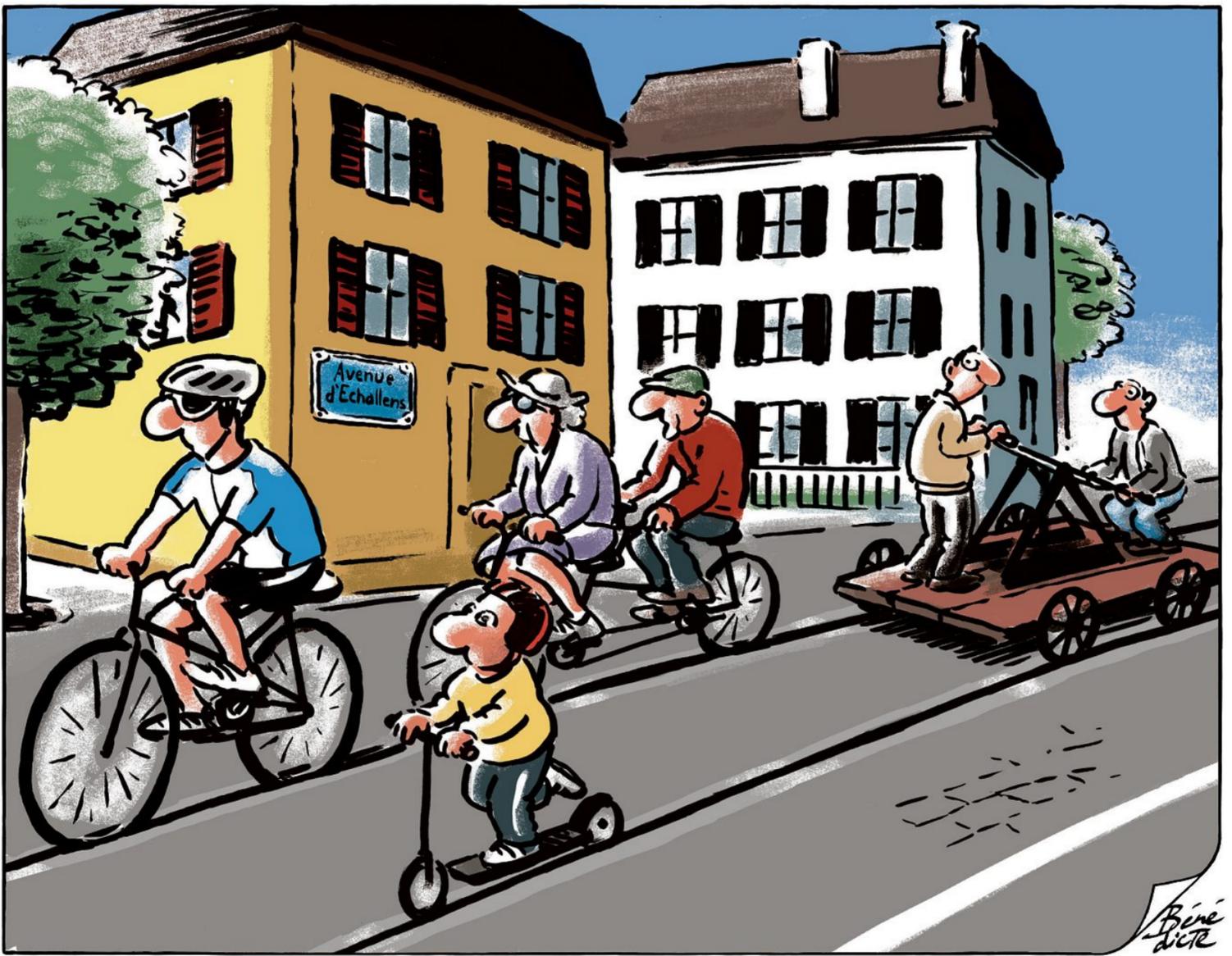
Même si le géant orange et ses partenaires gardent le silence sur le montant de l'opération. Plus de 1 milliard de francs, prétend savoir l'agence de presse Reuters. Si cette information se révèle exacte, le résultat de la vente ne saurait paraître exaltant pour Migros. Le géant orange avait payé 700 millions de francs pour Globus en 1997. Puis des investissements en centaines de millions avaient dû être consentis ces dernières années pour maintenir cette enseigne de grand magasin chic, finalement fort peu compatible avec celle de Migros.

«Globus exploite encore douze grands magasins, une des formes de distribution les plus désuètes et les plus onéreuses»

De leur côté, Signa et Central Group ont pris un risque ténu sur le marché suisse. Le prix payé leur permet de mettre la main sur huit bâtiments, d'une valeur totale proche des 900 millions de francs, selon l'estimation jamais contestée de la «Handelszeitung». Ces joyaux n'empêcheront pas d'ajuster la voile dans la bonne vieille distribution traditionnelle. D'autant moins que Globus exploite encore douze grands magasins, une des formes de distribution les plus désuètes et les plus onéreuses. Migros s'en souvient et ne le contestera pas: une diète stricte s'impose chez Globus. Signa et Central Group apporteront certes à l'enseigne helvétique un accès facilité à des marques de luxe internationales. Celles-ci devront être commercialisées dans des formats ajustés: avant tout des boutiques. C'est-à-dire des établissements de taille modeste, employant de moins en moins de personnel et conçus avant tout comme des compléments aux atouts de la Toile. Dans leur état actuel, les magasins de Globus ne réalisent... que des ventes en baisse, depuis cinq ans. Un déclin coûteux! Cela ne pouvait plus durer.

Page 13

## Bénédicte Le LEB pourrait laisser la place à plus de mobilité douce



## Réflexions

### Un logement abordable, pour mener une vie digne

#### L'invité

**Pierre-Alain Praz**  
Directeur de Caritas Vaud



Caritas Vaud se donne pour mission de contribuer à préserver la dignité de toutes les personnes confrontées à des situations de pauvreté dans notre canton. Nombre de celles qui sollicitent notre soutien connaissent une précarité économique avérée. Pour certaines d'entre elles, le coût d'un logement décent constitue un obstacle majeur au bon équilibre de budgets serrés.

Le droit à un logement décent est ancré tant dans la Constitution fédérale que dans la Constitution vaudoise. Avec notamment l'accès à l'éducation et à la santé, le logement représente un des vecteurs les plus importants qui permettent de vivre dignement. Avoir un toit, chez-soi, un endroit sécurisant où loger les siens constitue un pilier central pour tout ménage, et ce à tout âge.

Caritas Vaud constate que toutes les catégories de la population sont impactées par l'insuffisance de logements abordables: les jeunes adultes, les familles, à plus forte raison les familles monoparentales, et les aînés, cela qu'ils soient Suisses ou étrangers. Lorsque l'on vit avec un revenu modeste, la part que représente le loyer conditionne fortement toutes les autres dépenses, même celles qui sont incompressibles comme l'assurance maladie ou les impôts. Ce ne sont donc pas que les loisirs qui sont impactés, mais également l'alimentation et la santé.

Le mal-logement est un fléau dont les effets peuvent se faire ressentir à long terme: scolarité des enfants péjorée, conflits familiaux, un état de santé physique et psychique qui se précarise.

La marge de manœuvre fortement réduite, pour ne pas dire inexistant, générée par le poids disproportionné des loyers dans le budget de nombreux ménages peut engendrer le non-paiement des impôts, celui de la prime de la caisse maladie, le renoncement à des frais de santé ou de soins dentaires.

Vivre avec un budget structurellement déséquilibré, quand bien même on se serre la ceinture, peut engendrer la recherche de solutions qui n'en sont pas comme la prise d'un crédit à la consommation. Le risque de surendettement généré ainsi par des loyers trop élevés enferme plus encore les ménages concernés dans la spirale des poursuites, ornière dont on ne sort en Suisse que très difficilement.

«Un réel problème de société qui justifie pleinement que l'État intervienne»

La pénurie de logements à loyers abordables que nous connaissons depuis plus d'une décennie dans bien des régions de notre canton est un réel problème de société qui justifie pleinement que l'État intervienne. Il serait manifestement faux d'affirmer que le seul marché permettrait d'atteindre un équilibre de l'offre et de la demande propre à offrir un logement digne de ce nom, à un coût supportable, à chacune et chacun.

À la lumière de la réalité qui nous entoure, celle d'une précarité qui n'est pas forcément visible du plus grand nombre mais qui n'en demeure pas moins bien réelle, Caritas Vaud ne peut que soutenir l'initiative pour davantage de logements abordables.

### En finir avec les discriminations sur le lieu de travail

#### L'invité

**Julien Eggenberger**  
Président du syndicat SSP Vaud, député



Aujourd'hui, l'égalité effective n'est pas réalisée, ni sur les lieux de travail, ni dans la société en général. Les discriminations, les violences verbales et même parfois physiques sont le lot quotidien de nombreuses personnes, notamment en raison de leur orientation sexuelle ou de genre.

Pourtant, plusieurs avancées notables sur le plan des droits des personnes LGBT ont été obtenues, dont l'entrée en vigueur en 2007 du partenariat enregistré. Cet outil légal, qui contraint toutefois à afficher son orientation sexuelle, demeure inférieur au mariage en termes de protection juridique des conjoint-e-s et de prise en compte des familles arc-en-ciel.

En 2014, l'Union syndicale suisse (USS) a établi des lignes directrices pour ancrer l'égalité de traitement dans les conventions collectives de travail et les règlements du personnel. Les syndicats demandent une prise en compte plus conséquente du concubinage, ou «communauté de vie», quant aux droits au congé, aux prestations pour le/la survivant-e ou encore à l'assurance accident.

Le statu quo légal est également insatisfaisant concernant la filiation, et donc dans la possibilité de faire valoir les congés parentaux. Par ailleurs, il n'empêche pas des restrictions dans les contrats d'assurance collective ou les règlements sur les indemnités journalières vis-à-vis des personnes séropositives ou des opérations de changement de sexe.

Le climat de travail peut aussi générer des difficultés. Une rumeur, des insultes prononcées ouvertement, des railleries douteuses, occasionnelles ou répétitives,

atteignent profondément les personnes dans leur dignité.

La recherche «Être LGBT au travail» de l'Institut des études genre de l'Université de Genève, réalisée en 2014, met en lumière que 70% des personnes interrogées ont subi ou assisté à des épisodes de discrimination indirecte (insultes, blagues homophobes ou transphobes,...) et que près de 30% ont subi des discriminations directes (mises à l'écart de projets ou d'événements sociaux informels, remise en cause des compétences,...).

Cette situation se combine avec le sexisme ordinaire, puisque les femmes sont plus fréquemment victimes. Si une salariée ou un salarié subit une discrimination dans l'entreprise de la part de sa hiérarchie, de ses collègues ou client-e-s, il incombe à l'employeur de tout mettre en œuvre pour la faire cesser.

«Violences verbales et même parfois physiques sont le lot quotidien de nombreuses personnes, notamment en raison de leur orientation sexuelle»

L'extension de la norme pénale étenant l'interdiction de la discrimination liée à l'orientation sexuelle soumise au vote le 9 février est une avancée concrète. Bien que cette nouvelle base légale ne règle pas l'ensemble des problèmes à elle seule, elle constitue un encouragement important à la prise de conscience du problème et un pas en direction d'une société qui admette pleinement et sans discrimination sa diversité.